Guide pour créer et animer une association pro-vélo

FUB
le vélo au quotidien
www.fub.fr

Pourquoi ce guide ?

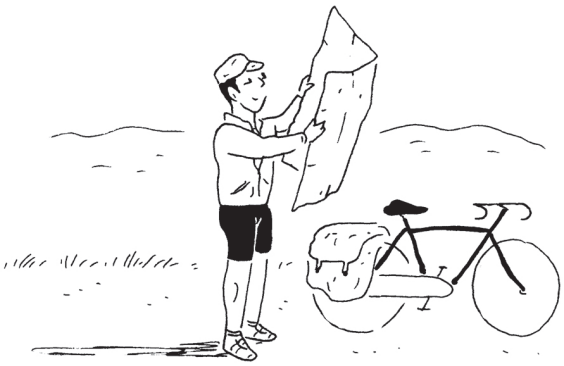

Sommaire

Militer pour le vélo, pourquoi ? p3
- Les avantages du vélo en quelques chiffres p3
- Quels freins au développement du vélo ? p4
- Les associations au service du développement vélo p5

Définir sa stratégie selon le contexte local p6
- Comprendre les acteurs de son territoire p6
- Évaluer la pratique cyclable p7
- Définir sa stratégie et ses actions militantes p9

Construire son organisation p10
- Constituer une association p10
- Recruter et animer une communauté de bénévoles p12
- Communiquer p14
- Définir son modèle économique p16

Conclusion p18

Fiches pratiques p18

Construire son plaidoyer
- Fiche n°A.1 : Comprendre le cadre réglementaire du vélo en France
- Fiche n°A.2 : Comprendre les compétences des collectivités
- Fiche n°A.3 : Comprendre les acteurs du vélo
- Fiche n°A.4 : Elaborer un projet associatif - méthode VMOP
- Fiche n°A.5 : Rédiger un Plan d'actions, comment faire ?
- Fiche n°A.6 : Préparer un rendez-vous avec un.e élu.e / candidat.e

Fiches pratiques sur l'organisation
- Fiche n°B.1 : Susciter l'engagement bénévole
- Fiche n°B.2 : Préparer une réunion interne
- Fiche n°B.3 : Outils pour animer une réunion
- Fiche n°B.4 : Outils de communication
- Fiche n°B.5 : Évaluer son organisation
- Fiche n°B.6 : Groupes locaux et coopération inter-associative

Fiches pratiques sur les actions
- Fiche n°C.1 : Idées d'actions concrètes pour défendre la solution vélo
- Fiche n°C.2 : Évaluer la cyclabilité
- Fiche n°C.3 : Engager un recours juridique

« D'accord, vous m'avez convaincu, maintenant continuez votre action parmi les gens et faites pression sur moi. » (Roosevelt).

Depuis plus de 40 ans, partout en Europe, des citoyen.ne.s se mobilisent pour sortir de l'impasse du tout voiture. La FUB est née en France il y a presque 40 ans pour fédérer des initiatives citoyennes locales en faveur d'une mobilité à vélo. Nous avons obtenu des belles victoires, mais il reste tant à faire pour être à la hauteur des enjeux : pollution de l'air, sédentarité, changement climatique...

Ces derniers temps, on n'a jamais autant parlé vélo, au Parlement, dans les médias, dans les cabinets ministériels, dans les partis politiques de tous bords... La France semble mûre pour prendre au sérieux la solution vélo. Pour redonner au vélo la juste place qui lui revient, dans nos villes, nos villages, nos écoles, nos entreprises, chaque citoyen a un rôle à jouer. Dans une démocratie, il n'y a pas de politique cyclable sans élu.e.s convaincu.e.s et sans fonctionnaires compétent.e.s. Mais surtout, il n'y a pas de politique cyclable s'il n'y a pas de pression citoyenne.

Faire monter la pression citoyenne, c'est le boulot de la FUB et de ses associations. Si vous lisez ce guide, ce sera peut-être bientôt le vôtre.

L'objectif de ce guide est d'aider les personnes motivées à monter un collectif pro-vélo efficace mais aussi d'aider les associations pro-vélo qui existent déjà à augmenter leur impact, politique et social.

Nous l'avons rédigé en récoltant les meilleures pratiques des associations pro-vélo déjà existantes, en France mais aussi en Europe. Nous nous sommes également inspirés des bonnes pratiques de mouvements citoyens inspirants, au delà du monde du vélo.

Ce guide propose des outils de réflexion et de cadrage. Libre à vous de vous les approprier. Nous espérons qu'il vous servira utilement dans vos réflexions organisationnelles, tactiques, stratégiques.

Le groupe de travail animation
et développement du réseau de la FUB

Militer pour le vélo, pourquoi ?

Les avantages du vélo en quelques chiffres

Le vélo est un mode de déplacement...

... économique

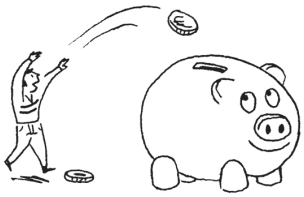

Le coût moyen annuel (hors coût d'achat) se situe entre **50 € et 150 €** (**300 €** pour un vélo électrique) alors que le coût moyen d'une voiture pour son propriétaire (hors coût d'achat) est estimé de **6 000 € à 10 000 €** par an (entretien, carburant...) !

Le vélo est un mode de déplacement...

... rapide

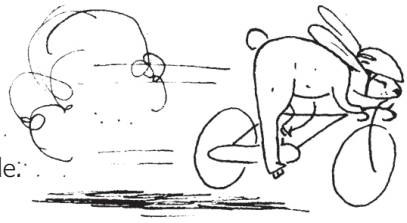

Pour les trajets de moins de **6 kilomètres**, le vélo est le moyen de transport le plus rapide en ville.

Le vélo est un mode de déplacement...

... bon pour le travail et le moral

Un salarié à vélo est un salarié moins absent, plus ponctuel et plus efficace. Un salarié cycliste régulier a en moyenne **15 %** de jours d'arrêt maladie en moins par an qu'un non-cycliste.

Le vélo est un mode de déplacement...

... bon pour la santé et la planète

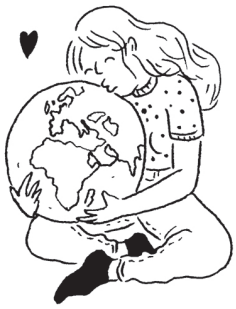

Le cycliste est exposé à une pollution largement inférieure à celle subie par l'automobiliste enfermé dans un habitacle, alimenté en air par des entrées situées au niveau des pots d'échappement de ceux qui le précèdent.

La pratique quotidienne du vélo permet de rester en très bonne santé. Selon l'OMS, la pratique du vélo réduit le risque de mortalité de l'ordre de **30 %** [1]. Elle améliore le fonctionnement du cœur, préserve le cerveau, réduit significativement les risques de diabète...

Le vélo est un mode de déplacement...

... qui adoucit les moeurs, fait moins de bruit... et sauve des vies !

Enfin, en passant d'une ville pensée pour la circulation automobile à une ville favorisant des moyens de déplacement plus doux, la ville devient plus agréable et sécurisée pour tous.

L'Observatoire régional de santé d'Île-de-France (ORS) estime que plus les cyclistes sont nombreux, plus le risque d'accidents diminue (habitude des autres usagers, apaisement des conditions de circulation...).

Pour aller plus loin :

- parisenselle.fr/nos-5-meilleurs-arguments-en-faveur-du-velo/
- mdb-idf.org/les-10-raisons-de-se-mettre-au-velo/

Note :

[1] www.who.int/dietphysicalactivity/factsheet_recommendations/fr/

Quels freins au développement du vélo ?

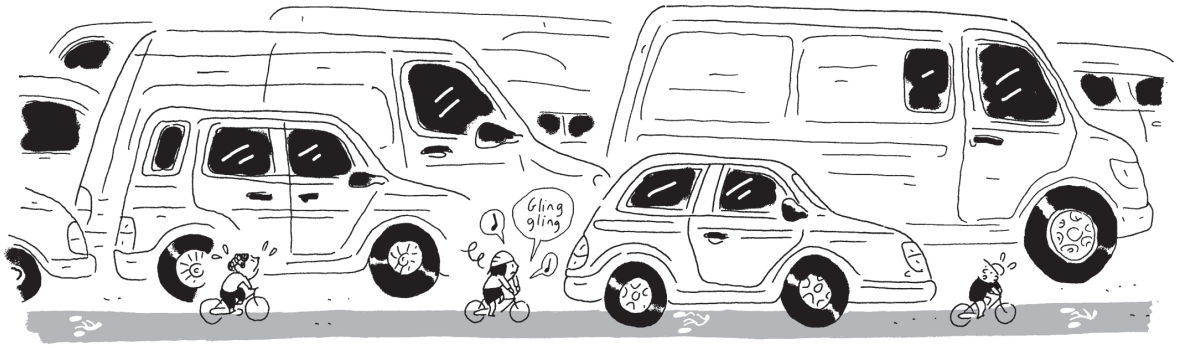

Le sentiment d'insécurité lors des déplacements

Parmi les **100 000 répondants du Baromètre des villes cyclables** de l'édition 2017 (cf. encadré), **90 %** estiment que les conditions actuelles ne permettent pas aux enfants ou aux personnes âgées de se déplacer à vélo en sécurité. Par ailleurs, **8 %** seulement des répondants s'estiment respectés par les conducteurs de véhicules motorisés !

Il y a un réel besoin d'infrastructures cyclables, que ce soient des espaces dédiés au vélo ou des espaces partagés avec des conditions favorables au vélo.

Le risque de vol et l'absence de solution de stationnement

92 % des répondants du Baromètre des villes cyclables estiment que les vols sont fréquents et craignent pour la sécurité de leur vélo. Au cours des 12 mois précédant l'enquête, **un peu moins d'un français sur 5** (17 %) a été victime au moins une fois du vol de son vélo et **4 %** plusieurs fois !

Un autre frein important, à égalité avec le sentiment d'insécurité, est la difficulté d'avoir un vélo facilement accessible à tout moment de chez soi, et en bon état de marche (40 % ne le sont pas [1]). Se déplacer quotidiennement à vélo nécessite d'avoir accès à un lieu de stockage sécurisé et abrité pour sa monture. Faute d'un stationnement aisé et sécurisé à proximité du domicile, beaucoup de personnes renoncent à utiliser un vélo.

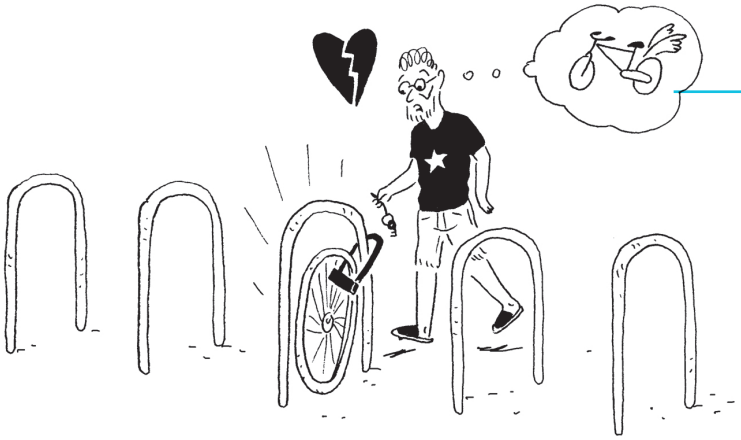

Pour aller plus loin :

- Résultats du Baromètre des villes cyclables : www.parlons-velo.fr/barometre-villes-cyclables
- L'ouvrage de Frédéric Héran, *Le retour de la bicyclette, une histoire des déplacements urbains en Europe, de 1817 à 2050*, aux éditions La Découverte et publié en 2014, est une riche source d'information pour comprendre les facteurs qui ont favorisé ou non le développement de la bicyclette dans certains territoires. L'ouvrage s'appuie sur un travail rigoureux de recherche historique et une analyse détaillée. Frédéric Héran est maître de conférences en économie à l'Université de Lille 1 et chercheur au Clersé.
- L'ouvrage d'Olivier Razemon, *Le pouvoir de la pédale, Comment le vélo transforme nos sociétés cabossées*, aux éditions Rue de l'échiquier et publié en 2014, dresse un état des lieux sur l'impact du vélo dans nos sociétés et plaide pour des villes cyclables en brisant les stéréotypes. Olivier Razemon est journaliste indépendant et engagé, il analyse l'actualité sur son blog *L'interconnexion n'est plus assurée*, publié sur lemonde.fr.

Note :

[1] www.fub.fr/velo-ville/villes-qui-aiment-velo/velo-france-etat-lieux

Les associations au service d'un développement vélo

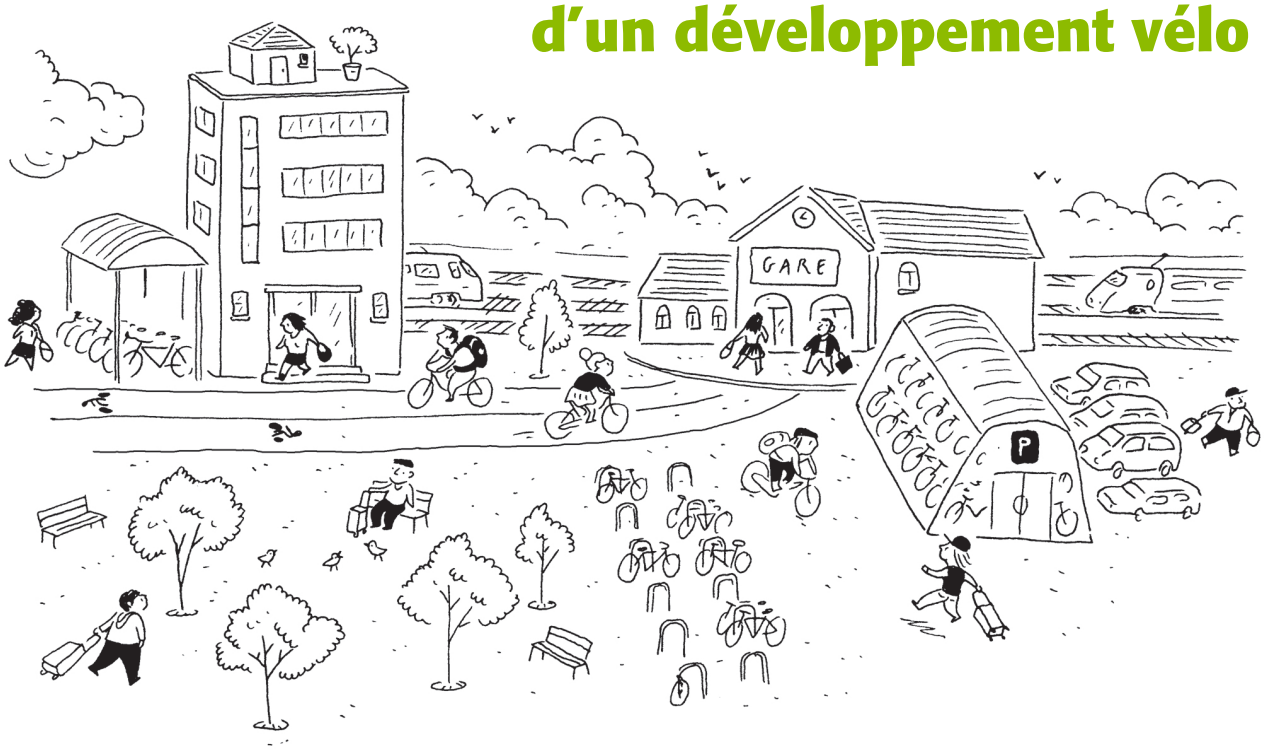

Les trois mesures prioritaires demandées par les répondants du Baromètre sont :

La multiplication des itinéraires cyclables pour plus de sécurité dans les déplacements (51,6 %).

La mise à disposition de stationnements sûrs et abrités dans les gares (45,7 %).

L'aménagement systématiquement de garages à vélos sûrs et accessibles dans les immeubles (36,3 %).

La Fédération des usagers de la bicyclette rassemble plus de **330 associations et antennes**, partout en France, qui agissent pour **rendre la solution vélo attractive à tous les français et françaises, dans tous les territoires**. Ces associations mènent un lobbying actif auprès des pouvoirs publics, et/ou proposent des services au grand public pour accompagner le **changement de pratique**.

Les associations membres de la FUB :

- Militent auprès du grand public et des instances décisionnaires pour que **le vélo soit considéré comme un véritable moyen de déplacement.**
- Militent auprès des collectivités pour les amener à repenser la place du vélo en ville en concertation avec les différents acteurs.
- Participent à la définition et à la mise en oeuvre d'un urbanisme cyclable, c'est à dire à concevoir une ville « vélo-compatible ».
- Accompagnent les cyclistes pour les aider à sécuriser leurs déplacements et leurs vélos, dans le respect de tous (conseils et apprentissage du vélo, lutte contre le vol - conseils pour bien attacher son vélo et marquage BICYCODE® -, carte des itinéraires cyclables...).
- Fédèrent et animent une communauté d'usager.e.s du vélo.

Définir sa stratégie selon le contexte local

Monter une association pro-vélo c'est bien, encore faut-il connaître et comprendre son territoire pour savoir ce dont il a besoin ! Quelle collectivité fait quoi ? Quel est le potentiel du vélo sur son territoire ? Mieux vaut s'adresser aux personnes compétentes pour espérer voir aboutir sa demande.

Comprendre les acteurs de son territoire

En France, nous accordons beaucoup d'importance au « Maire », or il n'a pas tous les pouvoirs, il y a de multiples interlocuteurs ! La répartition des compétences entre communes, intercommunalités, départements, régions et Etat est à l'image de l'organisation territoriale française : complexe.

♦ La **commune** (ou l'intercommunalité) a la compétence de la voirie communale et est chargée de l'animation locale. Elle est votre interlocuteur privilégié pour les services de mobilité, la concertation sur des projets d'aménagement urbain et la facilitation des déplacements à vélos des enfants.
Au-delà des compétences des communes, il y a des documents réglementaires fondateurs qui régissent l'aménagement urbain tels que :

- le Plan local d'urbanisme (PLU),
- le Plan de déplacement urbain (PDU),
- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Ces textes sont cruciaux car ils définissent la stratégie d'aménagement d'une ville. Chaque modification ou révision de ces textes doit faire l'objet d'une enquête publique. Les communes et intercommunalités de 20 000 habitants sont désormais obligées d'établir un Plan Climart Air Energie Territoriale (PCAET) qui peuvent comporter un volet mobilité. En tant qu'association participant à la promotion du vélo, vous avez un rôle à jouer en veillant à ce qu'ils favorisent la solution vélo.

♦ Les **intercommunalités** sont des rassemblements de communes (EPCI, communauté de communes, communauté urbaine, communauté d'agglomération, syndicats, etc). Leur compétence se limite soit aux thématiques attribuées par la loi, soit à celles déléguées par les communes qui les composent (qui peuvent porter sur la voirie par exemple). Dans le cadre du vélo, elles peuvent être intéressantes quand elles sont **autorités organisatrices de la mobilité**. Dans ce cas, elles sont chargées de définir les plans de déplacements urbains, et elles peuvent repenser les modes actifs en lien avec les politiques d'urbanisme, par exemple.

♦ Le **département** est votre interlocuteur pour résorber les coupures urbaines entre deux centres urbains ou pour ce qui a trait aux voiries départementales. Il a la main sur le stationnement vélo dans les collèges.

♦ La **région** est votre interlocuteur pour l'intermodalité TER/vélo, les itinéraires touristiques ou si vous souhaitez porter des actions auprès des entreprises. Soyez également attentif aux concertations éventuelles lors de l'élaboration du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). La région a la main sur le stationnement vélo dans les lycées.

♦ L'**Etat** est représenté sur le territoire par le Préfet. Le Préfet met en oeuvre certaines directives données par l'Etat relatives à la sécurité d'un territoire, comme par exemple les politiques de sécurité routière.

Pour aller plus loin :

- **Fiche n°A.1** : Comprendre le cadre réglementaire du vélo en France
- **Fiche n°A.2** : Comprendre les compétences des collectivités
- **Fiche n°A.3** : Comprendre les acteurs du vélo

Évaluer la pratique cyclable

Avant de créer une association, il est important de mieux connaître les cyclistes du territoire que l'on souhaite couvrir. Qui et combien sont-ils ? Comment se déplacent-ils ? D'où viennent-ils et où vont-ils ?
Compter les cyclistes, évaluer leurs pratiques et leurs itinéraires est incontournable pour définir son plan d'actions et préparer son discours à l'attention des décideurs politiques. Au regard de la situation actuelle, de quoi a besoin le territoire pour devenir cyclable ?

L'évaluation quantitative

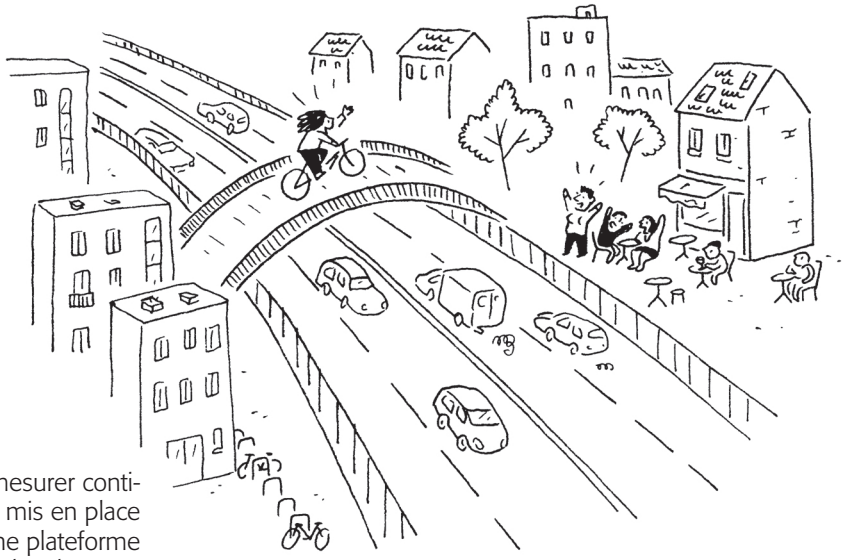

♦ **Le comptage manuel** permet de comptabiliser le nombre de passages à un moment T. Cette méthode permet d'obtenir des informations sur les cyclistes : leur profil (âge, sexe par exemple), la direction d'origine et la direction suivie. Pour rendre compte d'une évolution, il doit s'effectuer sur un axe représentatif de la circulation cyclable, aux mêmes horaires (heure de pointe), même type de jour et de météo, et de manière régulière sur plusieurs années.

♦ **Le comptage automatique** permet de mesurer continuellement les passages sur une voie. Ils sont mis en place par les collectivités. Vélo & Territoires anime une plateforme nationale des fréquentations (PNF) qui agrège les données de 600 compteurs. Si votre collectivité n'a pas de compteur, et dans le cadre d'une collaboration constructive avec votre collectivité, vous pouvez demander l'accès aux données de comptage ou lui suggérer leur mise en place.

Pour aller plus loin :

- La plateforme nationale des fréquentations de Vélo & Territoires : www.velo-territoires.org/observatoires/plateforme-nationale-de-frequentation/
- L'Observatoire du Club des Villes et Territoires Cyclables - index national des fréquentations vélo en agglomération : www.villes-cyclables.org

♦ **Les enquêtes ménages déplacements (EMD)** sont à l'initiative des collectivités. Sur la base d'une méthodologie développée par le Cerema, elles permettent de donner le nombre de déplacements, leurs distances moyennes et les proportions de ces déplacements réalisés avec tel ou tel mode. L'EMD sert de base pour élaborer des diagnostics des déplacements au sein de l'aire urbaine et aide à la prise de décision pour différents projets d'urbanisme : SCoT, PLUi, PLU, renouvellement urbain, éco-quartiers. Si cette enquête n'existe pas sur votre territoire, vous pouvez faire valoir son intérêt auprès de votre collectivité (intercommunalité) !

Pour aller plus loin :

- Exemple de la Métropole Européenne de Lille (MEL) en 2016 : www.progedo-adisp.fr/enquetes/XML/lil.php?lil=lil-1152
- Base de données des EMD européennes : epomm.eu/tems/index.phtml

♦ **Le recensement (INSEE)**. L'indicateur « Répartition du mode principal de déplacement domicile-travail » du recensement permettra en 2020 de connaître la part du vélo comme moyen principal dans la mobilité vers le travail et le lieu d'étude à l'échelle du quartier (IRIS pour l'Insee). D'ici là, vélo et deux-roues motorisés (motos, scooters) sont agrégés dans les résultats. Cet indicateur ne prend en compte les déplacements vélo que dans le cas où le vélo est le mode de déplacement principal ; le vélo en intermodalité avec un autre moyen de transport n'est pas pris en compte - par exemple, lors d'un trajet vers une gare -.

Pour aller plus loin :

- Résultats par communes des recensements INSEE pour les communes de plus de 100 000 habitants : www.insee.fr/fr/statistiques/2557426
- Les données détaillées du recensement sont publiées sur le site de l'Insee avec un décalage de deux ans et de plus en plus de sites "open data" rendent ces données accessibles sur des cartes interactives : statistiques-locales.insee.fr / carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr
- L'INSEE dispose également de statistiques sur le taux de motorisation des ménages (nombre de ménages équipés d'au moins une automobile). Cet indicateur permet de mettre en lumière la nécessité de développer des modes de déplacement alternatifs à la voiture et le droit à la mobilité active : statistiques-locales.insee.fr

L'évaluation qualitative

Grâce à un questionnaire, l'évaluation qualitative a pour objectif de comprendre et mettre en évidence la pratique cyclable. Sécurité, confort, ressenti, itinéraires, motivations, obstacles, régularité sont autant de thèmes pouvant être abordés, en fonction des objectifs poursuivis.

Des outils existent déjà comme le Baromètre des villes cyclables et d'autres sont à collecter grâce à différents outils, comme la cartographie de la cyclabilité. Ces outils permettent de collecter la parole des usagers et de donner du poids aux revendications des associations face aux instances décisionnaires.

♦ **Le Baromètre des villes cyclables** de la FUB (www.parlons-velo.fr/barometre-villes-cyclables) est un bon exemple d'enquête qualitative permettant de mesurer la satisfaction des usagers. Sa méthodologie permet d'obtenir un diagnostic pour chaque ville participante et de comparer les villes de même taille selon les différents aspects. Sa reconduction tous les deux ans permet également de suivre les évolutions.

♦ **La cartographie de la cyclabilité**
La cyclabilité d'un territoire peut être définie comme « l'aptitude (d'un axe, d'une zone) à accueillir et favoriser la pratique cycliste », notion subjective car il existe différents types de cyclistes qui ont des comportements et des perceptions du risque différents (IFSTTAR, 2013).

Partant du principe que chaque rue doit être « cyclable », **évaluer leur degré de cyclabilité** est un exercice qui permet :

- aux membres de l'association d'adopter un diagnostic partagé avec une vision d'ensemble,
- de mettre en lumière les lacunes,
- de faire des propositions aux élus qui soient structurées, étayées et donc prises au sérieux,
- de dépasser la notion d'aménagement : une rue tranquille sans aménagement peut tout à fait être cyclable, tandis qu'une bande de 0,8 m sur un axe lourd peut être considérée comme peu cyclable.

La cartographie de la cyclabilité peut ainsi servir de base aux calculateurs d'itinéraire qui proposent le meilleur itinéraire en fonction du profil de cycliste (débutant ou expert).

Exemple de carte de cyclabilité pour la ville d'Avon (77) avec Umap

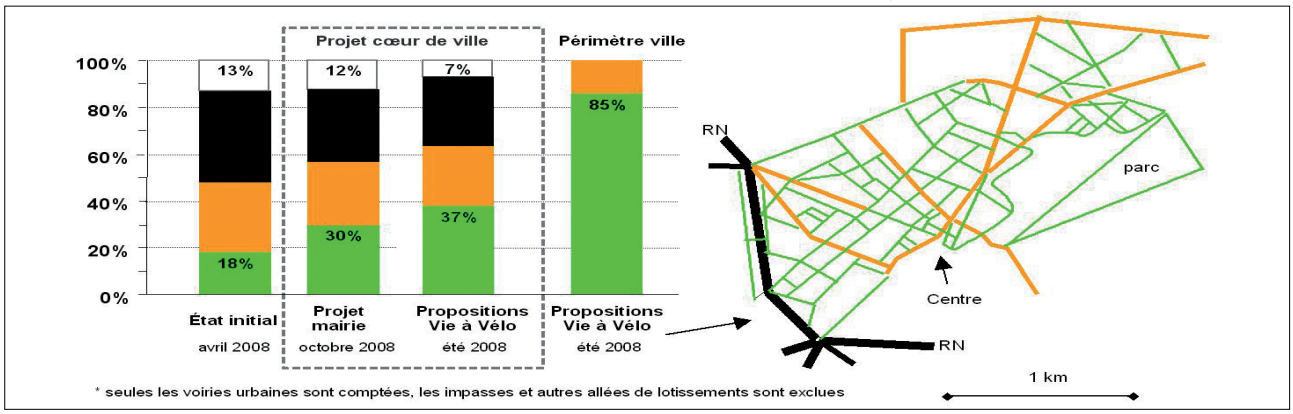

Pour aller plus loin :

- **Fiche n°C.2 :** Évaluer la cyclabilité de son territoire
- Certaines associations membres de la FUB, telle que Rayons d'Action à Rennes, réalisent leurs propres enquêtes auprès des usagers pour évaluer la qualité d'un aménagement cyclable (Cycl'Aviz).

Définir sa stratégie et ses actions militantes

Vous connaissez votre territoire, vous savez pourquoi vous y voulez plus de vélo, vous avez identifié les freins à lever pour que plus de personnes s'y mettent. Il ne vous reste plus qu'à définir votre stratégie et sa mise en œuvre !

Les étapes pour élaborer sa stratégie de plaidoyer :

1 **Analyser le contexte et le problème.** Exemple : manque d'aménagements cyclables (pistes, stationnement...).

2 **Définir des objectifs spécifiques et des priorités** : vous ne pouvez pas directement demander que la totalité des routes soient équipées de pistes cyclables. Sur quels axes est-ce le plus important ? Y a-t-il des endroits symboliques ou des stationnements vélo seraient particulièrement utiles (gare, lycées...) ?

3 **Analyser le pouvoir** : il s'agit de cibler les bonnes personnes au bon moment. Une fois que vous aurez identifié toutes les parties prenantes, vous pouvez les classer en allié, opposé ou indécis, mais aussi selon leur degré d'influence possible sur le projet. Les alliés sont les personnes ou les institutions qui portent les mêmes demandes que vous. Les cibles de votre plaidoyer doivent être les personnes qui ont une capacité d'action sur votre projet, que ce soit de manière directe ou indirecte.

4 **Miser sur les opportunités d'agenda** : selon le calendrier politique, il y a des moments où il est plus stratégique d'agir que d'autres. De manière générale, il faut bien comprendre comment fonctionne la prise de décision au sein de l'institution que vous visez. S'il n'y a pas d'opportunité particulière qui s'offre à vous, il va falloir créer une pression suffisante pour inscrire votre projet à l'agenda politique.

5 **Tactiques et modes d'action** : quelles seront méthodes les plus efficaces pour provoquer le changement que vous souhaitez ? Faut-il fournir une expertise technique ? Participer à des groupes de travail, à des réunions publiques ? Sensibiliser le grand public ? Interpeller l'institution par une campagne médiatique ? La palette d'actions est large et doit être utilisée selon votre contexte. Il est aussi intéressant de déterminer des marqueurs, des étapes, qui vous permettront de voir l'impact de votre action et son évolution. Si votre action n'a pas l'effet escompté au bout d'un temps déterminé, il faut peut-être revoir votre stratégie, qui n'est jamais figée mais évolue toujours en fonction du contexte.

Pour aller plus loin :

- **Fiche n°A.4** : Elaborer un projet associatif grâce à la méthode VMOP
- **Fiche n°A.5** : Rédiger un plan d'actions, comment faire ?
- **Fiche n°A.6** : Rencontrer les décideurs politiques
- **Fiche n°C.1** : Idées d'actions concrètes pour défendre la solution vélo

Ressources bibliographiques :

- Alinsky Saul, Gouriou Jean, Ruffin François, Talpin Julien, *L'art de la guérilla sociale*, Fakir Editions, 2016, 140 pages
- Popovic Srdja, Milivojevic Andrej, Djinovic Slobodan, *La lutte non-violente en 50 points, approche stratégique de la tactique quotidienne*, Canva, 2006, disponible en ligne sur le site canvasopedia.org
- Popovic Srdja, *Comment faire tomber un dictateur quand on est seul, tout petit et sans armes*, Petite Biblio Payot, 2015

Construire son organisation

Constituer une association

Après avoir pensé et défini votre projet politique et militant, il vous reste à constituer concrètement votre association.
De la rédaction des statuts au recrutement des bénévoles en passant par les ressources financières, on vous donne des clés !

Rédiger et déclarer les statuts

La loi de 1901 sur les associations laisse très libres les choix d'organisation et de fonctionnement, qui doivent être définis dans les statuts.

Les statuts précisent en particulier l'objet, les conditions d'adhésion (montant, durée, conditions d'adhésion et d'exclusion...) et le mode de gouvernance de l'association (dirigeants, rôles et mode de désignation, durée d'un mandat...).

Quelques conseils :

- Si vous envisagez d'engager des **recours juridiques** (pour non respect de la loi dite LAURE par exemple [1]), il faut impérativement que les statuts mentionnent la possibilité d'**ester en justice** pour l'association.
- Si vous souhaitez correspondre aux critères d'une association d'**intérêt général** (gestion désintéressée, pas d'activité lucrative, pas de fonctionnement au bénéfice d'un cercle restreint), nous vous conseillons de rédiger vos statuts en ce sens. Cela vous permettra de bénéficier des avantages fiscaux (déduction d'impôts) de ce statut, en faire profiter vos adhérents et faciliter vos partenariats.
- Prévoyez des instances démocratiques et transparentes.
- Prévoyez la non-rémunération des dirigeants, hors frais liés au mandat.
- Faites référence à l'intérêt général de préservation de l'environnement.
- Etc.

Vous avez toute liberté pour rédiger vos statuts, mais ils doivent néanmoins être clairs. Prenez le temps de les rédiger **collectivement** !

Sachez aussi que les statuts peuvent être modifiés par la suite **lors d'une AG extraordinaire**. Toute modification doit alors être déclarée en préfecture dans les trois mois suivants le changement, sous peine d'amende. De même, les changements dans l'administration (changement de dirigeant.e, du bureau ou de l'adresse du siège social) doivent être déclarés [2].

Une fois vos statuts rédigés, il faut déclarer officiellement l'association au greffe des associations, à la préfecture qui donne lieu à une publication au JOAFE (Journal officiel des associations et fondations d'entreprise). Cette procédure n'étant pas spécifique aux associations pro-vélo, nous vous renvoyons vers le site internet association.gouv.fr où toutes les démarches sont expliquées, mieux que nous ne saurions le faire !

Composer un conseil d'administration

L'organisation-type repose généralement sur un « Bureau » composé d'un.e **président.e**, d'un.e **vice-président.e** et d'un.e **trésorier.e**. Le Bureau peut également comprendre d'autres postes (secrétaire, vice-présidents...). Ces quelques personnes qui figurent nominativement dans les statuts sont généralement épaulées par un cercle un peu plus large qui constitue le conseil d'administration de l'association (CA) et qui participe à l'organisation et à la prise de décision qui concernent l'association.

Souvent, le CA a un rôle stratégique, alors que le Bureau a un rôle opérationnel. Il est chargé d'assurer la gestion courante de l'association, notamment :

- Préparer son budget et suivre son exécution,
- Préparer les réunions de l'assemblée générale (AG) et mettre en œuvre ses décisions.

Nos conseils:

- Prévoir une personne chargée de représenter l'association (président) et une autre chargée de ses finances (trésorier) rassurera la préfecture, les éventuels dispensateurs de subventions et les autorités délivrant les agréments.

- Si votre association est de petite taille et que les décisions se prennent de manière efficace, il n'y a pas forcément besoin de formaliser un CA. A contrario, si votre association est conséquente, il est utile d'avoir un CA d'une dizaine de personnes pour avoir un groupe moteur et décideur dans l'association, ainsi qu'un Bureau plus restreint d'administrateurs chargés de prendre des décisions de gestion en accord avec la stratégie de l'association.
- **Il n'est pas nécessaire de faire partie du CA pour être bénévole investi.e, et vice-versa. Attention à ne pas rigidifier les structures au détriment de l'ouverture aux bonnes volontés.**

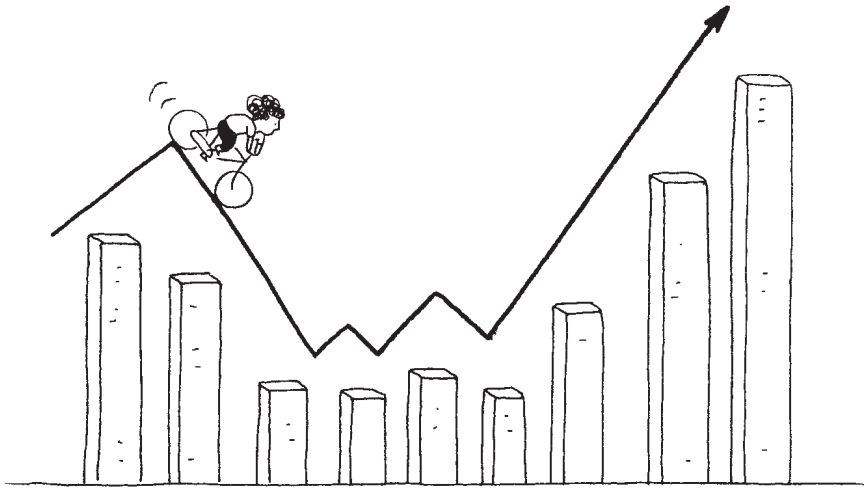

Pour aller plus loin :

- **Fiche n°B.2 :** Préparer une réunion interne
- **Fiche n°B.3 :** Outils pour animer une réunion - Les outils d'aide à la décision ou utilisés pour prendre des décisions jouent sur le fonctionnement de l'association.

Ouvrir un compte bancaire

Dès lors que l'adhésion est soumise à cotisation ou que vous allez organiser quelques activités nécessitant un budget, y compris de la communication, il est quasiment **indispensable d'ouvrir un compte bancaire** pour pouvoir recevoir les cotisations des adhérent.e.s, ainsi que les éventuels dons et subventions que vous pourriez recevoir. Vous avez obligation de tenir les comptes de l'association et un compte bancaire dédié aide grandement !

L'ouverture du compte doit se faire au nom de l'association mais seules certaines personnes sont désignées (le président et le trésorier notamment) pour accomplir les formalités, être l'interlocuteur de la banque et avoir le pouvoir d'engager des actions sur le compte. Les documents demandés peuvent varier d'une banque à l'autre mais y figurent souvent :

- un exemplaire des statuts certifié conforme par le représentant de l'association,
- une copie du récépissé de déclaration d'association à la préfecture,
- une copie de l'avis de constitution publié au Journal officiel,
- un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale d'association à l'issue de laquelle les responsables du compte ont été désignés,
- différents documents liés à l'identité et à la domiciliation de ces derniers.

Une fois le compte créé, l'association peut disposer des moyens de paiement classiques comme un chéquier à son nom et une carte bancaire.

Protection des données personnelles - RGPD

En constituant un fichier recensant vos adhérents, vous recueillez des données personnelles. A ce titre, vous êtes soumis au Règlement Général sur la protection des données qui impose de sécuriser les fichiers dès leur conception.

Nous vous recommandons de :

- Limiter les accès à ce fichier à des membres responsabilisés sur le sujet.
- Ne pas divulguer les adresses mail, adresses et numéros de téléphone d'adhérents à d'autres adhérents sans leur autorisation.

Choisir une assurance

L'assurance varie en fonction des activités (local, véhicule, accueil du public...). Rien de mieux que de faire jouer la concurrence !

Les assureurs ont tendance à considérer les balades à vélo ou la vélo-école comme des activités sportives. **Or apprendre à se déplacer en ville relève de la mobilité au quotidien et non d'une activité sportive nécessitant une licence.** Pour négocier avec votre assureur ou lui faire valoir que vos activités relèvent de la mobilité et non du sport, vous pouvez mettre en avant, grâce à un tableau listant l'ensemble de vos activités, que toutes les activités qui se passent sur la « selle » (vélo-école, manifestation, balade) ne constituent pas votre activité principale, ainsi vous éviterez la catégorie sportive et vous paierez donc probablement moins cher !

Note :

(1) cf. la fiche n°C.3 Engager un recours juridique

(2) www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1123

Pour aller plus loin sur la création d'association :

- La Fonda, plateforme d'intelligence collective sur le milieu associatif : fonda.asso.fr
- Fiches documentaires compréhension de l'association : cap.poledoc.fr/doc_num.php?explnum_id=157
- Modèles de documents administratifs et financiers : www.animafac.net/boite-a-outils/boite-outils-etudiant/?themes=administratif-et-financier
- Créer son projet écologique et solidaire : www.colibris-lemouvement.org/passer-a-laction/creer-son-projet
- Site du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse : association.gouv.fr/creer-votre-association.html

Recruter et animer une communauté de bénévoles

Maintenant que votre association existe officiellement et qu'une organisation est définie, il va falloir recruter ! Le nombre fait la force. Mais comment avoir des gens prêts à vous soutenir et surtout donner de leur temps ? Les bénévoles doivent trouver leur place et s'épanouir ! On vous donne quelques pistes.
De manière générale, il faut s'assurer que les bénévoles trouvent leur place et être à l'écoute de leurs attentes.

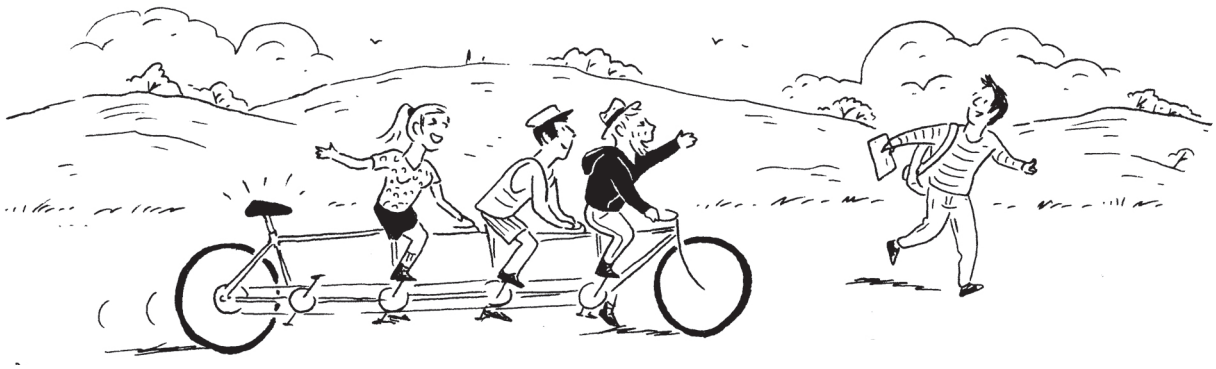

Mobiliser des bénévoles

- Communiquez auprès de votre cercle de connaissances proches et ciblez les cyclistes et les personnes sensibles aux problématiques de la mobilité et de l'environnement (pollution, santé).
- Regardez ce qui existe déjà autour de vous, il peut être utile de contacter les ateliers de réparation de vélos.
- Un **contact direct avec un membre de l'association** est souvent nécessaire pour qu'une personne passe de soutien passif à bénévole actif. Pour cela, vous pouvez organiser des apéros ouverts à toutes et tous, des actions dans l'espace public, des projections de films avec débats ouverts. Une écoute attentive dans de tels événements peut être le déclencheur d'un engagement.
- Gardez à l'esprit que les gens s'engagent dans des associations pour faire partie de quelque chose d'important pour eux (valeurs) et pour avoir un sentiment d'appartenance à un groupe (influer sur les orientations et les actions de l'association). Répondez à ces attentes en accueillant, en responsabilisant et en formant vos bénévoles.

Pour aller plus loin :

- Le mouvement Alternatiba est un bon exemple pour illustrer cette stratégie de construction d'un réseau : alternatiba.eu/wp-content/uploads/ressources/kit-methodologique.pdf

Accueillir les nouveaux bénévoles

Lorsque de nouvelles personnes rejoignent l'association, il faut qu'elles se sentent intégrées. Vous pouvez :

- Commencer par une **réunion d'information** pour présenter l'association, son fonctionnement et ses actions. C'est l'occasion de découvrir les attentes des volontaires et d'avoir de nouvelles propositions et idées.
- **Collecter** pour chaque nouvel.le adhérent.e ses coordonnées, les compétences qu'il.elle pense pouvoir mettre au profit de l'association, ce qu'il.elle aimerait faire au sein de l'association (même si il.elle estime ne pas avoir les compétences), le temps qu'il.elle souhaite investir, etc., afin de les solliciter au moment venu.
- En fonction de leurs envies, vous pouvez leur proposer des **temps de formation** : communication, interagir avec des élus, monter et animer un groupe local au niveau d'un quartier ou d'un arrondissement, encadrer une manifestation, une vélo-école, faire la comptabilité et des demandes de subventions, etc.

Pour aller plus loin :

- **Fiche n°B.1 :** Susciter l'engagement bénévole
- Guide d'accueil des bénévoles à télécharger : www.alsace-mouvementassociatif.org/index.php/guides-pratiques/54-guides-elabores-par-alsace-mouvement-associatif/381-livret-intercatif-d-accueil-des-benevoles-dans-l-association

Travailler efficacement : former des groupes de travail

La répartition des tâches peut s'effectuer grâce à des groupes de travail, organisés selon les compétences, les envies et les disponibilités de chacun.e. Les groupes de travail types sont :

- La trésorerie,
- La communication,
- L'organisation d'événements,
- Des groupes spécifiques à vos activités : aménagements cyclables, vélo-école...

Il est toujours plus motivant d'être à plusieurs pour porter un projet et cela facilite l'engagement et la prise de responsabilité. En outre, c'est une sécurité pour l'association car le projet sera d'avantage partagé et facile à reprendre si un des bénévoles se désengage.

Pour aller plus loin sur la création d'association :

- **Fiche n°A.5** : Rédiger un plan d'actions, comment faire ?

Organiser des temps de convivialité et fêter les succès

Créer des liens entre les membres de l'association est toujours bénéfique. Ces temps de rencontre sont primordiaux pour la cohésion de l'association. De même, il est important de fêter les victoires, même modestes, de l'association, afin de motiver les bénévoles et donner du sens à l'action.

Vous pouvez, par exemple, organiser une balade à vélo, un apéro, un café-vélo, ... ou toute autre idée que vous aurez !

Communiquer

Sans communication, vos actions ne déploient pas leur potentiel.

Les publics cibles

Dans notre cas, on peut définir quatre types de publics cibles :

- Les **adhérent.e.s** impliqué.e.s, bénévoles au moins ponctuellement,
- Les **sympathisant.e.s**, adhérent.e.s ou non, qui suivent vos activités,
- Le **grand public**, que l'on touche principalement via les médias,
- Les **décideurs**, que l'on touche soit directement, soit par les médias/ le grand public.

En fonction de la cible et en fonction du message, on utilise des canaux différents (mail, communiqué de presse, post sur le site internet, post Facebook, ...).

Que vous souhaitiez envoyer un message d'information, une demande d'action ou un message mobilisateur, il vous faut d'abord définir votre public. On ne donne pas la même information à des adhérents qui connaissent l'association, à des journalistes ou à des élus.

Votre message doit **susciter l'intérêt**. Pour cela:

- Centrez-le sur une action précise.
- Utilisez des phrases courtes, et surtout positives !

Public cible	Objectifs à ne pas oublier	Exemples de message	Canaux à privilégier
Membre impliqué.e	Travailler efficacement, rester motivé, garder le sentiment d'appartenance à un groupe	Invitation à un groupe de travail, à une formation, à une action précise Compte-rendus précis Suggestions, débats	Groupe de discussion (Slack, WhatsApp, etc.) Boucles de mail Réunions et temps conviviaux
Sympathisant.e	Transformer en bénévole, fidéliser les soutiens	Invitation aux événements phares, invitation aux formations Appels à bénévolat ponctuel Compte-rendu motivant de réunion	Newsletter (éditorialisée), site web, page Facebook, compte Twitter, revue papier ou lettre d'information, tract
Grand public	Sensibiliser, influencer, faire basculer dans les sympathisants	*« Scandaleux mépris du vélo »*, invitation à des événements grand public, etc.	Communiqué de presse, publication sponsorisée sur les réseaux sociaux, viralité réseaux sociaux, affiches et/ ou tracts
Décideur.se	Obtenir des décisions favorables, « montrer sa force de frappe »	Valoriser le travail accompli, faire des propositions	Lettres Rendez-vous

Les outils de communication à disposition

Les réseaux sociaux
Créer une page Facebook et un compte Twitter est souvent une étape indispensable aujourd'hui pour augmenter votre visibilité et faire connaître vos initiatives. Ils permettent de mobiliser rapidement un grand nombre de personnes sur un sujet d'actualité : appel à une manifestation, signature d'une pétition, participation à un débat de fond, etc.

Affiches et tracts
Le tractage est efficace et coûte peu cher. Les affiches sont utiles dans les lieux de passage (commerçant.e.s, dans les lieux associatifs, à la mairie, dans les cafés, les écoles, facultés...).

Le site internet
C'est l'entrée « institutionnelle » de l'association. Il doit contenir les principales informations sur les activités de l'association et sur les moyens d'adhérer/s'investir. Il est préférable qu'il soit mis à jour régulièrement, notamment à travers une rubrique « Actualités » permettant d'annoncer les actions à venir et de faire un bilan sur celles passées.

La newsletter
C'est un moyen d'informer la communauté de l'avancée des différents projets, mais aussi des besoins de l'association (pour tel projet, on cherche quelqu'un qui a des compétences en graphisme par exemple).

Les articles et la presse
La presse locale est un média qui permet de toucher un large public. Pour faire en sorte qu'elle relaie votre message, prémachez le travail en leur envoyant un dossier de presse bien construit comportant toutes les informations importantes et quelques photos, ainsi ils n'auront qu'à reprendre cette matière pour éditer un article.

Pour aller plus loin :
- **Fiche n°B.4** : Outils de communication

Définir son modèle économique

Pour monter une association et garantir sa pérennité, il est primordial de formaliser son modèle économique.

Les cotisations

Les cotisations sont les ressources les plus communes de l'association. Leur montant n'est pas limité (ni obligatoire !) et elles sont versées par les adhérent.e.s.

Il existe différentes formules d'adhésions : tarif individuel, tarif famille, tarif social pour les personnes en difficulté financière. Pouvoir adhérer à faible coût (5 € par exemple) peut être source d'adhésions massives, la somme étant modique... Utiliser un service en ligne du type helloasso, en dématérialisant la procédure et en permettant à chacun.e d'adhérer depuis chez soi peut également permettre d'augmenter le nombre d'adhésions de manière significative.

Les dons

Les dons sont des avantages financiers ou matériels reçus sans contrepartie. Si vous vous estimez d'intérêt général, vous pouvez émettre un reçu qui permet aux donateurs.trices d'exonérer 66 % du don de leur impôt sur le revenu. Si vous souhaitez être certain que votre association est d'intérêt général, vous pouvez demander la reconnaissance à l'administration fiscale [1].

La vente de services

La vente de services peut être très diverse : prestation en entreprise ou pour des collectivités, vélo-école, ateliers d'auto-réparation, vente de vélos d'occasion, contrôle technique des vélos, marquage BICYCODE®, vente d'accessoires...

Le mécénat

Le mécénat est un soutien matériel ou financier apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un caractère d'intérêt général. [2]

Les subventions

Les subventions sont justifiées par un intérêt général, on distingue :

- Les **subventions de fonctionnement** (qui consiste en un seul montant versé annuellement),
- Les **subventions de projets** allouées (versement en fonction du projet, pour une activité particulière - l'organisation d'une fête du vélo par exemple),
- Les **subventions en nature**, par la mise à disposition de locaux par exemple.

Le formulaire de demande de subvention et la marche à suivre sont disponibles sur www.service-public.fr/associations/vosdroits/F3180. Attention : chaque collectivité peut avoir son formulaire de demande de subvention.

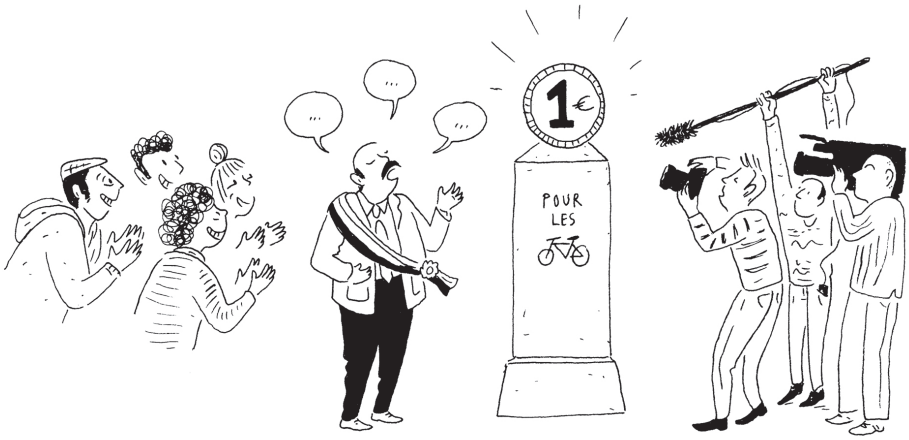

Subvention et impact sur le plaidoyer

En recevant une subvention de la part des collectivités, les associations deviennent les partenaires des collectivités et ont un réel rôle dans la prise de décision liée à leurs activités subventionnées, en étant consultées au préalable par exemple.

Quid de mon indépendance politique si mon association est en partie financée par les pouvoirs publics ? Recevoir des subventions et contester certaines décisions d'aménagement, par une pétition ou une manifestation peut être mal perçu par la collectivité. Attention donc à ne pas trop dépendre d'une subvention pour rester libre et indépendant.

L'association La Ville à Vélo à Lyon a refusé les subventions de la ville de Lyon suite à l'affaire du Cours Vitton. Lors du réaménagement du Cours Vitton, l'association a estimé que la loi LAURE n'avait pas été respectée et a organisé un défilé cycliste [3]. Par la suite, elle a menacé la métropole d'un recours juridique. L'association a décidé de ne plus demander de subventions. Ce « coup de com » leur a valu une cinquantaine d'adhérents supplémentaires.

A avoir en tête

- Le **salariat** : avoir des salarié.e.s permet de pérenniser les activités de l'association et de mettre des ressources humaines fiables et dédiées à des activités à forts enjeux pour l'association. Cependant, cela engage des charges pour l'association employeur (diverses taxes fiscales [4], temps dédié à la gestion et à l'encadrement des salariés) et des obligations (proposer une mutuelle...).

- La **fiscalité** : en principe, les associations ne sont pas soumises aux impôts commerciaux, cependant, une association est assujettie à l'impôt si elle pratique une activité dite lucrative. Au delà de 62 250 € de recettes d'exploitation provenant d'activités lucratives, l'association est soumise à la TVA.

Pour aller plus loin :

- www.associations.gouv.fr/la-fiscalite-applicable-aux-associations.html

Notes :

[1] Mais vous n'êtes pas garanti de l'obtenir...
http://wiklou.org/wiki/%C3%8Atre_reconnu_d%27int%C3%A9r%C3%AAt_g%C3%A9n%C3%A9ral

[2] www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/mecenat_guide_juridique.pdf

[3] lavilleavelo.org/2018/02/27/mobilisation-generale-cyclistes-grands-oublies-cours-vitton/

[4] www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/questions/mon-association-peut-elle-etre-redevable-de-la-taxe-sur-les-salaires

Conclusion

Un grand merci pour votre lecture attentive. Nous espérons vivement que ce guide puisse vous aider à créer votre association vélo, ou vous décider à la créer, ou encore à développer une association existante pour augmenter son impact sur votre territoire grâce aux éléments de réflexion et aux outils proposés dans ce guide.

Si vous souhaitez approfondir certains points (sur les outils de communication, l'organisation interne d'une association vélo ou les actions de lobbying à entreprendre...), vous pouvez consulter les 20 fiches pratiques disponibles à la fin de ce guide ou sur le site de la FUB (www.fub.fr > La FUB > Ressources).

Militons pour que le vélo soit considéré comme un véritable moyen de déplacement !
Militons pour des aménagements sécurisés !
Militons pour une France cyclable pour toutes et tous !

Plus nous serons nombreux et nombreuses à fédérer et animer la communauté pro-vélo, plus notre voix sera entendue !

Guide pour créer et animer une association pro-vélo - édition septembre 2019
édité par la FUB - 12 rue des Bouchers - 67000 Strasbourg - Tél. : 03 88 75 71 90
contact@fub.fr - www.fub.fr - www.parlons-velo.fr

Coordination de la publication > Joseph D'halluin, Clémence Pascal, Julie Pillot.
Rédaction > Groupe de travail animation et développement du réseau FUB. Un merci particulier à Raphaëlle Ancelin et Clara Glachant pour leur travail d'investigation, qui a été la base de ce guide.
Relectures > Daniel Burette, Perrine Burner, Camille Girouard, Agnès Laszczyk, Dominique Levesque, Esther Sulimovic, Jennifer de ReMyFaCiLàVélo.
Illustrations > Ariane Pinel.
Mise en page > Nils Ohresser, Perrine Burner.

Les illustrations ne sont pas libres de droits, contacter la FUB pour tout renseignement.

FUB
le vélo au quotidien

L'objectif de ce guide est d'aider les personnes motivées à monter un collectif pro-vélo efficace mais aussi d'aider les associations pro-vélo à augmenter leur impact sur leur territoire, et notamment auprès des pouvoirs publics. Nous l'avons rédigé en récoltant les meilleures pratiques d'associations déjà existantes, pro-vélo ou autres - de France et d'ailleurs.

Ce guide propose des outils de réflexion et de cadrage. A vous de vous les approprier comme vous le souhaitez et de les utiliser en adéquation avec vos valeurs et vos besoins. Nous espérons qu'il vous servira utilement dans vos réflexions organisationnelles, stratégiques et techniques.

Ce guide a été élaboré par la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB) rassemblant plus de 300 associations partout en France, qui agissent pour rendre la solution vélo attractive et sûre pour tout le monde, dans tous les territoires. Ces associations mènent un lobbying actif auprès des pouvoirs publics, et/ou proposent des services au grand public pour accompagner le changement de pratique, grâce notamment aux vélo-écoles. La FUB, interlocuteur de l'Etat sur le sujet vélo, anime ce réseau au niveau national, représente les associations vélo françaises au niveau européen, fournit une assistance politique, technique et juridique aux associations qu'elle fédère. La FUB est une organisation a-partisane, membre de l'ECF, l'European Cyclists' Federation. Ses ressources proviennent des adhésions de ses membres, de subventions des pouvoirs publics, de la vente de services et du mécénat.

Rejoindre la FUB, c'est « faire mouvement ». En coopérant et en échangeant, nous posons les bases d'une action collective qui seule sera en mesure d'obtenir les conditions nécessaires à la pratique du vélo par le plus grand nombre !
Plus d'informations sur l'adhésion : www.fub.fr/adherer